

Mes Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

C'est un exercice singulier auquel je me livre devant vous aujourd'hui puisque nous devons recevoir la Ministre du Travail Madame El KHOMRI.

Malheureusement la Ministre est retenue aujourd'hui par le Premier Ministre pour un comité interministériel en région.

Je vais donc m'adresser à Madame El KHOMRI ...en son absence.

Elle m'a chargé de s'en excuser auprès de vous et a souhaité enregistrer un message vidéo à notre attention, que nous écouterons à la fin de mon intervention...

Je vais vous exposer ce que j'avais l'intention de lui dire, en votre nom, car les sujets de préoccupations, voire de mécontentements, ne manquent pas !

Sans plus tarder et pour entrer dans le vif du sujet, j'aborderai l'un des thèmes brûlant de l'actualité :

le projet de loi « Travail » que vous défendez actuellement à l'Assemblée Nationale.

Sachez que j'ai déjà été auditionné par Christophe SIRUGUE, Député de Saône et Loire, rapporteur du projet de loi.

J'ai pu à cette occasion lui faire part des nombreuses remontrances de notre part sur ce texte et pour tout dire de notre grande déception.

En fait ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations professionnelles et les partenaires sociaux.

Sur un sujet majeur comme celui-là, c'est un comble !

Les parlementaires de la majorité actuelle s'en sont également plaints !

J'ai indiqué au rapporteur -

qui ne m'a pas contredit,

que ce texte s'adressait essentiellement aux grandes entreprises et aux groupes du CAC 40 !

Il ne concerne pas les entreprises comme les nôtres.

C'est fâcheux car le Gouvernement ne peut pas proclamer, « URBI et ORBI », tous les matins,

- qu'il défend soit disant les petites entreprises,
- qu'il attache la plus grande importance aux TPE, pour ensuite « passer allègrement à la trappe », dans un texte de cette importance, des dispositions en faveur de nos entreprises.

Or, votre projet de loi contient en lui-même les germes d'une nouvelle concurrence déloyale.

Pourquoi ?

Parce que ce texte consacre le principe de la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche.

Et de surcroît étend le périmètre du mandatement syndical.

Cela signifie, une fois encore, que les grandes entreprises seront avantagées.

La multiplication des accords d'entreprise ne fait que rompre l'équité entre les entreprises, et l'homogénéité des dispositions qui leur sont applicables.

Comment envisager de donner la primauté des accords d'entreprises sur les accords de branche alors que seuls 40.000 accords d'entreprises sont signés pour près de 1million 160 000 entreprises qui emploient des salariés.

Qui parmi nous peut envisager, en effet, de signer un accord d'entreprise dans son entreprise ?

Personne.

A l'inverse, à la CAPEB tout comme à l'UPA, nous privilégions l'application directe de l'accord de branche.

Lors de notre audition à l'Assemblée, j'ai rappelé au rapporteur que sans les accords de branches, « nos entreprises artisanales n'auraient pas pu mettre en place et appliquer le cadeau empoisonné des 35 H ! »

Le deuxième point que je veux aborder avec vous, c'est la question « brûlante » de la **représentativité patronale**

La disposition contenue initialement dans ce projet de loi visant à changer les règles de la représentativité des Organisations Professionnelles (le fameux 80- 20) était tout simplement scandaleuse !

Je le dis haut et fort !

En fait au terme d'un accord **négocié sans l'UPA**, le MEDEF et la CGMPE ont proposé au Gouvernement (qui l'a accepté) que la représentativité soit mesurée à 80 % en fonction du nombre de salariés et à 20 % seulement selon le nombre d'entreprises adhérentes.

C'est tout simplement l'histoire du « renard en liberté dans le poulailler libre ! »

Cette mesure est un « coup de poignard » dans le dos de l'artisanat et des TPE/PME.

Le « pacte » scellé entre le MEDEF, et le Gouvernement pour programmer la disparition de la représentativité de branches entières des TPE/PME est inacceptable.

Cette disposition contribuerait à exclure de nombreuses organisations professionnelles de branches représentant les TPE et PME, alors même que ce sont elles qui créent aujourd'hui le plus d'emplois !

Cette mesure n'a aucun fondement puisqu'elle s'oppose,

- d'une part à la loi REBSAMEN de 2014 portée par la même majorité socialiste !
- et d'autre part, à une décision du Conseil Constitutionnel qui légitime le critère de l'audience basé sur la seule prise en compte des entreprises adhérentes.

Je dis au Gouvernement que ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on guérit le malade !

Vous l'avez compris, il s'agit là d'un combat emblématique.

Certes, nous avons gagné une bataille puisque cette disposition a été supprimée par les Députés en Commission mais uniquement de façon temporaire.

La guerre n'est pas encore gagnée et nous devons unir nos forces, tous ensemble, pour contrer les ambitions hégémoniques du MEDEF.

Il ne saurait, en effet, être question d'admettre de nous laisser sacrifier sur l'autel des seuls intérêts du MEDEF et de la CGPME !

Ceci est d'autant plus inacceptable qu'en matière de dialogue social, l'artisanat -lui !

s'est mis en ordre de marche.

L'UPA devrait, en effet, signer un avenant à l'accord du 12 décembre 2001 avec la signature, nous l'espérons, des 5 organisations syndicales de salariés pour adapter le fonctionnement des CPRIA à la loi.

Vous l'avez compris, nous devons, sur la question de la représentativité, continuer le combat dans les prochains jours :

- **sur le terrain**, auprès des parlementaires avant l'examen du texte en séance publique à l'Assemblée début Mai.

Madame la Ministre, un tout dernier point concernant la représentativité des organisations professionnelles.

Nous sommes en train d'instruire le dossier de demande de représentativité de la CAPEB.

Madame la Ministre, dans l'état actuel des indications de la Direction générale du Travail, nous allons devoir fournir 400 à 500 attestations pour un coût que je vous laisse imaginer. Et Pourquoi ?

Parce que nous sommes une confédération.

Quand une fédération ne devra fournir que 4 ou 5 attestations !

Nous avons alerté l'administration dès la fin 2015. Et nous n'avons toujours pas de réponses. Nous comptons sur vous pour que cette situation absurde puisse trouver une solution intelligente prévoyant la nécessaire rigueur que se doit d'avoir le processus de pesée.

Dans votre projet de loi, d'autres dispositions sont inadaptées à nos entreprises.

La CAPEB a ainsi proposé aux Parlementaires un amendement rétablissant le barème des indemnités prud'homales qui a été supprimé par le Gouvernement alors qu'il figurait dans la version initiale.

Mais avec des montants adaptés à nos tailles d'entreprises.

Nous nous félicitons cependant, avec l'UPA, d'avoir été entendus par les parlementaires sur la question des critères à retenir pour justifier le licenciement économique pour les TPE (pour les entreprises de moins de 11, le critère retenu est celui d'une baisse de Chiffre d'Affaires pendant plus d'un trimestre au lieu d'un an)

Cette disposition devra cependant être confirmée en fin de parcours au Parlement et éventuellement par le Conseil Constitutionnel s'il est saisi.

La CAPEB a également demandé aux parlementaires que soit rétablie la défiscalisation des heures supplémentaires.

C'était une absurdité de la supprimer !

D'ailleurs, le Président de la République lui-même, a fini par reconnaître que c'était une erreur !!

Par ailleurs, en ce qui concerne la durée de travail des apprentis âgés de moins de 18 ans, nous avons également proposé aux députés un amendement pour rétablir la disposition initiale qui prévoyait une dérogation possible à la durée du travail pour les apprentis de moins de 18 ans.

Je rappelle que nos entreprises forment chaque année près de 70 000 apprentis et nous avons là aussi besoin de souplesse en matière de temps de travail.

Je rappelle à ce propos la nécessité de disposer de mesures pérennes et durables pour encourager cette filière d'exception que constitue l'apprentissage.

Enfin concernant l'une des dispositions importantes de ce texte sur le compte personnel d'activité, la CAPEB, comme l'UPA, a réaffirmé son opposition à **la mise en place du compte pénibilité**.

J'ai eu maintes fois l'occasion de le répéter, nous sommes et nous resterons opposés au compte pénibilité.

Nous ne voulons pas du compte pénibilité !

Une nouvelle preuve nous a été donnée de la complexité sans nom de ce dispositif dans les derniers décrets définissant 6 les critères de pénibilité.

Les services de l'administration du Ministère,

jamais en mal d'imagination,

ont fait, en effet, apparaître de nouvelles dispositions pour les **manutentions manuelles de charges** totalement inapplicables !

Le décret fait notamment référence à un certain nombre d'actions :

- Lever !
- Pousser !
- Tirer !
- Déplacer ! une charge par jour et par an !!

Voilà, Chers Collègues, ce que nous devons comptabiliser pour chacun de nos salariés !

Et malheureusement la mise en place des référentiels métiers pour remplacer la fiche individuelle d'exposition, qui a été supprimée, s'avère d'une extrême complexité.

C'est encore une nouvelle preuve de la déconnection consternante de l'administration avec la réalité de la vie de nos entreprises !!

La même absurdité se retrouve sur la question des poussières de bois, là aussi inapplicable.

Sur ce point, nous continuerons à demander la suspension de l'application du décret.

Nous demandons, **dans l'immédiat**, à ce que l'échéance du 1^{er} juillet 2016 pour l'application des facteurs de pénibilité soit, au moins, reportée d'un an pour permettre aux branches professionnelles de définir leurs propres référentiels. (*élections présidentielles 2017.....*)

Enfin, votre projet de loi aborde la question centrale **des travailleurs détachés**.

Sur la question récurrente du détachement des travailleurs, nous restons, vous le savez extrêmement mobilisés.

On ne peut pas contester qu'il y a eu de la part du Gouvernement, une prise en compte de nos préoccupations.

Un certain nombre de mesures ont été prises notamment dans la loi Savary de 2014 mais aussi dans la loi Macron et dans le projet de loi « Travail ».

Les avancées dans ce domaine sont aussi dues à notre mobilisation,

- et à votre mobilisation, chers collègues, je vous en remercie.

Il est évident que la situation est loin d'être réglée mais les progrès que nous pouvons constater résultent à l'évidence de notre capacité d'intervention auprès du Gouvernement et du Parlement dans son ensemble.

Je veux rappeler en ce sens la signature de la Convention nationale en faveur de la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement de notre secteur que j'ai signée avec la Ministre Myriam El Khomri et le Ministre des Finances Michel Sapin en février dernier.

Cette Convention est symboliquement un engagement important du Gouvernement que nous saluons.

Pour autant, j'insiste pour dire que ce type d'initiative restera sans effet, si l'Etat ne renforce pas les moyens humains et financiers sur le terrain pour organiser des contrôles en nombre, sur tout type de chantiers

en dehors des heures légales, les weekends et les jours fériés, en mobilisant l'ensemble des corps de contrôle.

Les décisions de justice doivent être, elles aussi, exemplaires, dissuasives et rapides, sinon tout cela ne sert à rien !!

Voilà pourquoi il est nécessaire que vous intensifiez la pression sur le représentant de l'Etat et les élus dans vos départements et vos Régions.

Plus récemment, la Commission Européenne et notamment la Commissaire Madame Thyssen a fait une proposition de révision de la directive de 1996 sur le détachement en mettant comme principe prioritaire « à travail égal, salaire égal ».

C'est bien mais c'est loin d'être suffisant !

Sur ce point, nous demandons à ce que la Commission Européenne aille plus loin.

La révision de la directive doit s'accompagner impérativement de la modification des règlements de coordination de sécurité sociale afin d'appliquer dès le premier jour d'exécution du détachement, le régime de sécurité sociale du pays dans lequel s'effectue le détachement.

Le mal endémique de la question du détachement provient avant tout de la **distorsion de concurrence entre les charges sociales** des pays d'origine et de nos pays d'accueil.

La récente émission « Cash Investigation » à laquelle Thierry GRIMALDI notre collègue de Haute-Loire a participé sur France 2, a bien mis en évidence également que ce n'est pas du côté de nos entreprises qu'il faut rechercher ce type de dysfonctionnement !!

Je veux que vous sachiez que sur ce dossier, je resterai, nous resterons plus que jamais mobilisés en exigeant du Gouvernement toujours plus de vigilance et de moyens humains et financiers pour endiguer ce fléau.

Cette inquiétude, que nous sommes un grand nombre à ressentir, m'amène à aborder brièvement un sujet qui ne doit pas être passé sous silence.

L'épuisement moral et le « burn out » de beaucoup de nos collègues.

En effet, un grand nombre d'entre nous sont souvent surinvestis dans leur travail ce qui est un facteur de mal être au quotidien.

La deuxième édition du baromètre ARTI SANTE BTP montre que ces résultats sont des indicateurs criant d'une réalité vécue quotidiennement par nos collègues et leur famille.

Plus de 53 % des artisans du bâtiment se sentent fatigués et stressés.

Près de 89 % de nos collègues se sentent également isolés et déclarent avoir besoin d'un soutien. Ce chiffre est une criante réalité.

J'en appelle ici à tous mes collègues pour qu'ils ne restent pas isolés et qu'ils se tournent vers leur organisation professionnelle pour y trouver des conseils, un soutien, et surtout pour briser ce sentiment de solitude.

Ce sujet n'est pas mineur.

C'est un phénomène de société dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Enfin, pour conclure mon propos, je voudrais évoquer un sujet d'importance pour nous tous, celui de la formation professionnelle.

On ne peut que se réjouir qu'à l'occasion du dernier remaniement Ministériel on ait rétabli un secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Souhaitons au moins que nos revendications soient prises en compte par la nouvelle Secrétaire d'Etat, Clotilde VALTER !!

Tout d'abord, répétons une nouvelle fois que les dispositions prises en matière de formations obligatoires sont un carcan d'une lourdeur et d'une complexité hallucinante !!

Il faut s'y attaquer :

- simplifier,
- rationaliser,
- en un mot réorganiser l'ensemble de ces formations.

Dans les prochaines semaines le Conseil Supérieur de la Construction et de l'efficacité énergétique rendra sur ce sujet ses propositions et recommandations.

Je souhaite, Madame la Ministre, que le Gouvernement s'en saisisse car il y a urgence à réformer face à l'incompréhension de mes collègues sur le terrain.

Nous rappelons également la nécessité de disposer d'une architecture du dispositif de formation professionnelle enfin stable, condition indispensable pour former des jeunes qualifiés dont nos entreprises ont besoin,

et pour assurer la montée en compétence des artisans, des conjointes et de leurs salariés.

Arrêtons de changer tous les 2 ou 3 ans les règles du jeu.

Plus personne ne s'y retrouve !

La question financière reste évidemment une question centrale :

Les moyens financiers indispensables aux TPE alloués à Constructys par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels doivent être à l'avenir reconduits sous forme de plan TPE pluriannuel.

A la suite de la réforme régionale et des dernières élections, il est essentiel que ces nouvelles grandes régions, comme les anciennes d'ailleurs, maintiennent leur concours au financement de l'apprentissage, y compris pour les CFA BTP du bâtiment auxquels nous sommes particulièrement attachés.

Elles doivent impérativement compenser à minima la baisse probable des versements directs des entreprises aux CFA.

Il ne saurait être question dans ce domaine de désengagement des régions.

Il est également indispensable qu'une rénovation des CAP du bâtiment soit engagée puisque la grande majorité de ces CAP n'a pas été actualisée depuis une douzaine d'années.

Enfin, je rappellerai notre totale opposition au mécanisme de ponction sur la collecte du FAFCEA reconduit par la loi de finances 2016.

Cette ponction ampute de façon croissante les moyens de formation continue dont dispose nos collègues et leurs conjointes pour monter en compétence notamment en matière de transition énergétique.

Voilà Chers Collègues, Chers Amis, les sujets principaux que j'aurais souhaité évoquer devant la Ministre.

A ce stade, plus que jamais, le combat continue, je ne ménagerais

ni ma peine,

ni mon temps,

ni mes efforts,

pour, en votre nom, continuer inlassablement à défendre l'intérêt de nos entreprises et la vie de l'artisanat dans notre pays!

Je vous remercie de votre attention.